



DOCUMENT OBJECTIF POUR DEVELOPPER LA FILIERE BOIS-ENERGIE EN RHONE ALPES

Considérant que le développement de la **valorisation de la biomasse** constitue l'une des voies importantes choisies par l'**Union Européenne** et la **France** pour participer à la **maîtrise des consommations de ressources non renouvelables** et **lutter contre le changement climatique**.

Considérant que suite au **Grenelle de l'environnement**, l'Etat a annoncé un programme en faveur des énergies renouvelables pour augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) la production de l'énergie renouvelable d'ici 2020. Cet engagement a été repris dans le plan climat de l'Europe présenté le 23 janvier 2008 à Bruxelles.

Considérant que Rhône-Alpes est la **première région française par son dynamisme d'installation de chaufferies bois**. En effet, le plan bois énergie 2000-2006 de l'ADEME (soutenu par la Région Rhône-Alpes) a permis d'accompagner la mise en place d'environ 465 chaufferies collectives (soit 150 MW de puissance installée et 50 000 TEP de bois combustibles ont été substitués à des énergies d'origine fossile).

Considérant que sur la période 2007-2013, les fonds européens (FEDER et FEADER) et le Contrat de Projets Etat Région (dans son grand projet n° 10 intitulé « mener le plan régional de lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité ») ont été ciblés sur des actions permettant de mobiliser plus de bois : soutien à l'acquisition de matériel d'exploitation forestière ou concernant le conditionnement, le stockage et l'utilisation du bois énergie.

Considérant que Rhône-Alpes est la **deuxième région forestière française** de par sa superficie (1,5 millions d'hectares) et que cette forêt est insuffisamment valorisée.

Considérant que la filière « plaquettes forestières » est complémentaire de la filière bois d'œuvre.

Considérant que les **plaquettes forestières** permettent de valoriser un **gisement important** de bois de taillis et de rémanent d'exploitation, actuellement **sous-exploité** notamment du fait de la concurrence des autres sources de bois décheté (connexes de scieries et déchets industriels banals (DIB)), du manque d'organisation de la filière et de l'accessibilité de la ressource.

Considérant que dans un souci de **développement durable**, il y a lieu de privilégier une filière « plaquettes forestières » s'appuyant sur des **circuits d'approvisionnement courts**.

Au vu de ces constats,

l'Etat, représenté par Monsieur Jacques GÉRAULT, Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,

ET

les acteurs de la forêt privée et publique et représentés par :

Monsieur Bernard BENOIT, Président de la fédération Forêt-Bois Rhône-Alpes (FIBRA), par délégation, Monsieur Jean Jacques VERNEY, Vice président,
Monsieur Charles MILLIAT, Président des Forestiers Privés de Rhône-Alpes,
Monsieur Jean Claude MONIN, Président de l'union régionale des associations de communes forestières de Rhône-Alpes (COFOR RA),
Monsieur Bruno DE JERPHANION, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes (C.R.P.F.)
Monsieur Gérard LACROIX, Président de la COFORET,
Monsieur Régis MICHON, Directeur territorial de l'Office National des Forêts (ONF)
Monsieur Marcel EYMARD, Président du groupement régional des exploitants forestiers et scieurs de Rhône-Alpes,

CONFIRMEMENT :

Leur volonté mutuelle d'accompagner le développement de cette filière émergente

FIXENT LES OBJECTIFS A ATTEINDRE :

A l'échéance 2013 :

- ➔ + 300 000 m³ de bois d'œuvre supplémentaires à mobiliser par rapport à 2006 (200 000 m³ en forêt privée et 100 000 m³ en forêt publique)
- ➔ 100 000 tonnes de plaquettes forestières produites
- ➔ 40% de plaquettes issues de forêts certifiées PEFC ou équivalent

A l'échéance 2020 :

- ➔ + 500 000 m³ de bois d'œuvre supplémentaires à mobiliser par rapport à 2006 (350 000 m³ en forêt privé et 150 000 m³ en forêt publique)
- ➔ 400 000 tonnes de plaquettes forestières produites
- ➔ 60% de plaquettes issues de forêts certifiées PEFC ou équivalent

S'ACCORDENT SUR LES PRINCIPES D' ACTIONS SUIVANTS :

- 1- **Agir sur la mobilisation du bois** pour développer la filière « plaquettes forestières » :
 - Créer les infrastructures adaptées à une mobilisation durable de la ressource et dans le respect des enjeux environnementaux du territoire,
 - Optimiser la sylviculture pour la production du bois d'œuvre par la valorisation énergétique,
 - Favoriser le regroupement de l'offre en forêt privée,
 - Moderniser la mobilisation et la commercialisation du bois,
- 2- Promouvoir **une organisation territoriale** en circuit court s'appuyant sur une logistique performante (plate-forme...)
- 3- Promouvoir le développement de la démarche « Chaleur Bois Qualité + », certification de service permettant de garantir un fonctionnement optimum des chaufferies bois,
- 4- Sensibiliser les **maîtres d'ouvrage** des chaufferies bois à l'intérêt de la **plaquette forestière** et les assister juridiquement dans le choix de ce combustible.

A Lamure sur Azergues , le 17 mars 2008,

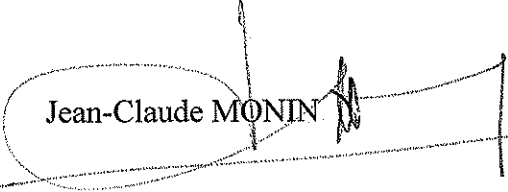
Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône


Jacques GÉRAULT

Le Président de la fédération Forêt-
Bois Rhône-Alpes
Bernard BENOIT, par délégation,
Le Vice président


Jean Jacques VERNEY

Le Président de l'union régionale des
associations de communes forestières
Rhône-Alpes


Jean-Claude MONIN

Le Président des Forestiers Privés de
Rhône-Alpes


Charles MILLIAT

Le Président du Centre Régional de la
Propriété Forestière de Rhône-Alpes

Bruno DE JERPHANION


Le Directeur territorial de l'Office
National des Forêts de Rhône-Alpes


Régis MICHON

Le président du groupement régional
des exploitants forestiers et scieurs de
Rhône-Alpes


Marcel FYMARD

Le président de la COFORET,


Gérard LACROIX